



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cotisation foncière des entreprises

Question écrite n° 22000

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la formulation employée concernant la cotisation foncière des entreprises sur l'avis d'imposition que reçoivent ces dernières. En effet, l'avis d'imposition liste les différents prélèvements, sans distinguer la part relative de chaque bénéficiaire de cet impôt, situation qui engendre interrogations et incompréhension par les dirigeants de ces entreprises. Ainsi, une modification de la présentation, telle que proposée par la CCI France, également relayée par CCI des Deux-Sèvres semble satisfaire les entreprises intéressées, sans dénaturer ni le contenu, ni l'objet de cette cotisation. Une plus grande transparence de ses destinataires favoriserait la compréhension des dirigeants qui ne remettent pas en cause l'existence de cette taxe. Ainsi, elle lui demande s'il entend accéder à leur demande, en modifiant la formulation de cette taxe afin de la rendre plus intelligible pour les dirigeants d'entreprises.

Texte de la réponse

La direction générale des finances publiques, soucieuse de faciliter l'impôt à ses usagers, analyse régulièrement les propositions d'amélioration de ses imprimés. En l'occurrence, l'avis d'imposition 2013 à la cotisation foncière des entreprises tiendra compte de l'idée proposée et devrait désormais être intitulé : « avis d'impôt 2013 - cotisation foncière des entreprises votée et perçue par la commune et divers organismes - taxe additionnelle à la CFE pour frais de chambres de commerce et d'industrie - taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat - imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux ».

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22000

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3186

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4181